

PROGRAMME DE FORMATION **PERMIS DE CONDUIRE catégorie B**

Référence de l'action : Permis B

Objectifs

L'objectif de la formation est d'amener tout stagiaire débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoir-faire et savoir devenir. Le but est de rendre le stagiaire capable de circuler en sécurité pour lui et les autres usagers de la route et de l'amener au niveau requis pour être présenté aux épreuves théoriques et pratiques du permis de conduire pour les véhicules de la catégorie B.

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Durée

20 heures (manuelle) ou 13 heures (automatique)

Public visé

Tout candidat au permis de conduire B

Pré-requis

- Etre apte médicalement
- Ne pas être sous le coup d'une mesure de suspension, d'annulation ou d'interdiction de permis de conduire
- Maîtriser la langue française

Moyens pédagogiques et techniques

Salles de cours équipées de moyens multimédia
Véhicules-écoles
Ouvrages pédagogiques
Outils pédagogiques réglementaires de la formation B

Intervenants

Enseignants titulaires du BEPECASER ou du Titre Pro ECSR

Modalités d'évaluation des acquis

Le permis de conduire de la catégorie B est délivré après avoir réussi l'épreuve théorique générale et l'épreuve pratique.

Contenu de la formation

Evaluation initiale

L'évaluation est obligatoire pour toute personne souhaitant commencer une formation pratique au permis B (Art. R. 245-2 du Code de la route). Son objectif est d'estimer le volume d'heures moyen nécessaire à ta formation. Les 6 facultés essentielles pour la conduite sont évaluées à travers des tests réalisés sur un simulateur de conduite.

Formation théorique

L'épreuve du code de la route n'est pas une simple interrogation sur la signalisation et les règles de conduite mais vise à aiguïser la prise de conscience des risques en conduisant. Les questions demandent aux candidats d'analyser les situations de conduite pour mieux adapter leur comportement sur la route. La formation théorique aborde les thèmes suivants en vue de présenter réussir l'épreuve théorique générale :

L : La Circulation Routière : panneaux, intersections, circuler, croiser et dépasser, stationner ou s'arrêter

R : La Route : nuit et intempéries, autoroute, zones dangereuses

C : Le Conducteur : Conduire (vision, temps de réaction, distances de sécurité), défaillances du conducteur

U : Les Autres Usagers : partage de la route

D : Les Notions Diverses : documents administratifs, chargement et passagers, infractions

A : Les Premiers Secours : protéger, alerter, secourir

P : Prendre et Quitter le véhicule : s'installer au poste de conduite

M : La mécanique et les équipements : entretien et dépannage

S : La Sécurité du passager et du véhicule : installation des passagers, nouveaux équipements

E : L'Environnement : éco-mobilité et éco-conduite

Le candidat peut se présenter à l'épreuve théorique à condition d'avoir 17 ans. Pour réussir l'examen, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions. Autrement dit, il est toléré jusqu'à 5 fautes. En cas d'échec, le candidat doit patienter 24 heures réglementaires pour se représenter. En cas de réussite, le candidat dispose de 5 ans pour réussir son examen pratique. Passé ce délai, il devra se représenter et réussir à nouveau l'examen du code.

Formation initiale : pratique

• **Compétence 1** : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- Démarrer et s'arrêter.
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- Utiliser la boîte de vitesses.
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- Regarder autour de soi et avertir.
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

• **Compétence 2** : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

• **Compétence 3** : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Passer des virages et conduire en déclivité.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- S'insérer, circuler et sortie d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.

• **Compétence 4** : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, avertir, secourir.

- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'éco conduite.

Déroulement des examens

Pour prétendre à passer l'examen pratique du permis de conduire, le candidat doit avoir 17 ans et 48 heures minimum doivent être écoulées depuis la réussite à l'examen du code. Attention, ce délai ne constitue pas un droit à la revendication de la passation de l'épreuve.

La prestation du candidat est évaluée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR). Pour exercer cette mission, il a été recruté sur concours et a suivi une formation professionnelle approfondie. Il a notamment reçu les notions de psychologie nécessaires pour que l'examen se déroule dans les meilleures conditions. C'est un expert dont l'avis s'appuie sur des directives et instructions précises : programme national de formation, guide de l'accompagnateur, procédure d'évaluation.

L'épreuve pratique de la conduite permet de contrôler si les connaissances, les aptitudes et le comportement du candidat lui permettent de circuler en toute sécurité. L'examen dure 32 minutes et comprend :

- la vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- l'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- la présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- l'installation au poste de conduite ;
- les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- la réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;
- la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.

L'épreuve consiste à valider les compétences du candidat au travers des situations de conduite rencontrées et notamment les thématiques suivantes :

- connaître et maîtriser son véhicule ;
- appréhender la route ;
- partager la route avec les autres usagers ;
- autonomie et conscience du risque avec l'analyse des situations, l'adaptation aux situations et la conduite autonome.

Pour chacune des compétences décrites ci-dessus, l'inspecteur attribue la note 0, 1, 2, ou 3. Il faut obtenir 20 points minimum sans erreur éliminatoire pour valider l'épreuve.

PRÉPARATION À L'ÉPREUVE THÉORIQUE

Cours et tests de code en salle

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9H00			Capitou		Capitou	
10H00		Capitou	Capitou	Capitou	Capitou	Capitou
11H00		Capitou	Capitou	Capitou	Capitou	Capitou Minelle
12H00						Capitou
13H00						
14H00	Capitou Minelle	Capitou Minelle	Capitou Minelle	Capitou Minelle	Capitou Minelle	
15H00	Capitou Minelle	Capitou	Capitou Minelle	Capitou	Capitou Minelle	
16H00	Capitou Minelle		Capitou Minelle		Capitou Minelle	
17H00	Capitou Minelle	Capitou Minelle	Capitou Minelle	Capitou Minelle	Capitou Minelle	
18H00	*Capitou Minelle	Capitou Minelle	*Capitou Minelle	Capitou *Minelle	Capitou Minelle	



*COURS DE CODE AVEC L'ENSEIGNANT

Capitou

le mercredi à 18h00

Minelle

le jeudi à 18h00



EXAMENS BLANCS

Capitou

le vendredi à 18h00

le samedi à 12h00



TESTS DE CODE MOTO

Et en illimité sur smartphone, tablette et PC sur
www.public.codesrousseau.fr

